



Association Chemin de Fer Touristique Pontarlier-Vallorbe (C.F.T.P.V)

2 L'orée des Pistes 25370 Les Hôpitaux-Neufs

Déclarée à la sous-préfecture de Pontarlier

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom de l'adhérent :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

E-mail :@.....

En vertu de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'association Chemin de Fer Touristique Pontarlier-Vallorbe (C.F.T.P.V) s'engage à ne pas utiliser les informations de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des informations le concernant.

Liste des pièces à fournir :

- Autorisation parentale si l'adhérent est mineur

PARTIE À REMPLIR PAR L'ADHERENT (à remettre à l'association)

Je, soussigné(e), (nom et prénom) déclare par la présente, souhaiter devenir adhérent(e) de l'association Chemin de Fer Touristique Pontarlier-Vallorbe (C.F.T.P.V)

Je reconnais avoir pris connaissance de l'objet associatif ainsi que du règlement intérieur que j'accepte de suivre pleinement.

J'autorise l'association Chemin de fer touristique Pontarlier-Vallorbe (C.F.T.P.V) et ses prestataires à réaliser des prises de photographiques, des vidéos, ou des captations numériques lors d'événements. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports.

Je suis informé(e) de mes droits et devoirs en tant que membre et accepte de verser la cotisation d'un montant* de euros demandée pour l'année en cours.

- *50€ = membre actif
- 25€ = membre actif étudiant
- 1€ = membre actif mineur
- Minimum 100€ = membre bienfaiteur

FAIT A Les Hôpitaux-Neufs

LE mardi 21 novembre 2023

Signature de l'adhérent

PARTIE À REMPLIR PAR L'ASSOCIATION (à remettre à l'adhérent)

Je, soussigné, Chemin de Fer Touristique Pontarlier-Vallorbe (C.F.T.P.V), déclare avoir enregistré l'adhésion, les justificatifs et la cotisation de :

Prénom :

NOM :

L'adhésion du membre est pleine et entière à compter de ce jour. Ce reçu donne au membre le statut d'adhérent et lui permet de participer de plein droit à l'assemblée générale de l'association.

FAIT A Les Hôpitaux-Neufs

LE mardi 21 novembre 2023

Signature du président de l'association

Quentin POIX
Président C.F.T.P.V

